



Mords dans la vie

VAS-Y,

GO

La vie est plus radieuse sous le soleil

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est l'assureur et est membre du groupe Sun Life.
La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est autorisée à offrir des produits d'assurance-vie et d'assurance-maladie dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada.

Assurance-vie garantie

Go Sun Life

Cette assurance-vie durera toute votre vie. Vous pouvez choisir la couverture dont vous avez besoin – entre 5 000 \$ et 25 000 \$. Votre admissibilité est garantie sans égard à votre état de santé.

Choisissez cette assurance si vous :

- Voulez demander une assurance en ligne en quelques minutes
- Voulez couvrir les derniers frais
- Avez besoin d'une assurance et avez de la difficulté à obtenir une assurance-vie en raison de votre état de santé

 **Sun Life**

À qui s'adresse cette assurance?

Cette assurance s'adresse à toute personne qui vit au Canada et qui souhaite avoir une couverture à vie. Vous pouvez demander l'assurance si vous avez entre 30 et 74 ans.

Quelle est la durée de la couverture?

Cette couverture n'expire pas. Elle est garantie tout au long de votre vie, dans la mesure où vous payez les primes mensuelles.

Y a-t-il des questions d'ordre médical?

Non, votre demande est automatiquement acceptée.

Quel montant d'assurance peut-on demander?

Vous pouvez souscrire une couverture allant de 5 000 \$ à 25 000 \$, par unités de 5 000 \$.

Quand l'assurance entre-t-elle en vigueur?

L'assurance entre en vigueur le jour où nous recevons votre proposition.

Combien coûte l'assurance?

Demandez une soumission à sunlife.ca/goGarantie Vos paiements mensuels dépendent des facteurs suivants :

- Votre âge au moment où vous demandez l'assurance
- Votre sexe
- Si vous fumez
- Le montant d'assurance que vous souscrivez

Que devrais-je savoir sur les coûts de l'assurance?

En général, plus vous fournissez de renseignements sur vous-même, moins la prime exigée par l'assureur est élevée. Lorsque vous demandez cette assurance, on ne vous pose aucune question sur votre état de santé. Le coût de cette assurance est donc généralement plus élevé que celui d'autres produits. Si vous êtes en bonne santé, pensez à choisir une autre option d'assurance-vie temporaire. Un produit qui exige plus de renseignements sur votre santé.

Quand devrais-je acheter cette assurance?

Voici les deux raisons d'acheter un produit comme l'Assurance-vie garantie Go Sun Life :

1. Pour couvrir vos frais funéraires
2. Vous avez des problèmes de santé et vous avez de la difficulté à trouver une assurance-vie

Points à considérer

L'assurance-vie vous procure une protection contre les imprévus. Les primes que vous payez pourraient finir par être plus élevées que le capital-décès versé à vos bénéficiaires.

Par exemple, imaginons qu'à 48 ans vous achetez une couverture d'Assurance-vie garantie Go Sun Life de 25 000 \$ pour 60 \$ par mois. À 82 ans, vous aurez payé plus que le capital-décès total. Si vous décédez avant 82 ans, vous aurez payé moins que le capital-décès prévu.

Que se passe-t-il après chaque année?

Vos paiements mensuels demeurent les mêmes pendant toute votre vie. À 95 ans, vous arrêtez de payer, mais vous continuez d'être couvert.

Peut-on changer le montant d'assurance?

Vous pouvez demander plus d'assurance-vie en soumettant une nouvelle proposition. Le montant total de l'Assurance-vie garantie Go Sun Life ne peut pas dépasser 25 000 \$. Si vous voulez réduire votre couverture, communiquez avec nous au **1-844-528-0583**.

Et si la Sun Life apporte des changements au contrat?

Nous vous aviserons de ces changements par écrit 30 jours à l'avance.

Comment faire une demande de règlement?

Voici la marche à suivre :

- Appeler au **1-800-669-7921** dès que raisonnablement possible. Ce numéro est aussi indiqué au début du contrat. Nous enverrons un formulaire à remplir.
- Remplir le formulaire et le renvoyer à l'adresse indiquée sur celui-ci. Ne pas oublier d'inclure les renseignements demandés, comme la preuve que la personne assurée est décédée pendant que le contrat était en vigueur.

Quelques points importants

Le médecin peut demander des honoraires pour remplir certains formulaires. La personne qui demande le règlement doit les payer.

Après avoir reçu tous les renseignements nécessaires, nous évaluerons la demande de règlement dans un délai de 5 jours ouvrables.

Nous ferons le paiement dans les 30 jours ouvrables suivant l'obtention de la preuve demandée.

Dans quels cas un règlement d'assurance est-il refusé?

- Si les renseignements que vous avez fournis lors de votre demande d'assurance ne sont pas exacts, nous pourrions mettre fin à votre contrat ou refuser un règlement.
- Pendant les 2 premières années, si vous décédez pour toute autre raison qu'un accident, nous ne versons pas la prestation.
- Vous trouverez plus de restrictions et d'exclusions dans l'exemple de contrat d'Assurance-vie garantie Go Sun Life à sunlife.ca/goGarantie.



Quelle est la définition d'«accident»?

Par accident, on entend une blessure causée uniquement et directement par l'action violente, soudaine et imprévue d'une cause extérieure.

Dans quels cas un règlement d'assurance est-il refusé pendant les 2 premières années?

Si vous décédez pour toute autre raison qu'un accident, nous ne versons pas la prestation. Nous rembourserons tous les paiements mensuels que vous avez versés, moins les frais d'administration applicables. Par exemple, si le décès est directement ou indirectement dû ou lié au fait que la personne assurée :

- conduisait ou manœuvrait un véhicule alors qu'elle avait un taux d'alcool dans le sang supérieur à 80 milligrammes pour 100 millilitres de sang. Le mot «véhicule» désigne tout appareil de transport terrestre, aérien ou maritime qui peut être mis en mouvement par un moyen quelconque, y compris la force musculaire. Nous ne tenons pas compte du fait que le véhicule était en mouvement ou non;
- s'est donné ou a tenté de se donner la mort, qu'elle ait ou non souffert d'une maladie mentale ou qu'elle ait ou non compris ou voulu les conséquences de son geste;
- Il y a d'autres exclusions et restrictions, rendez-vous sur sunlife.ca/goGarantie pour lire l'exemple de contrat qui contient la liste complète.

Comment effectuer les paiements mensuels d'assurance-vie?

Par prélèvements bancaires automatiques ou par carte de crédit Visa ou MasterCard.

Qu'est-ce que la prestation payable du vivant de la personne assurée?

Cette prestation est offerte si vous êtes atteint d'une maladie en phase terminale et qu'il ne vous reste plus que 24 mois à vivre. Vous pouvez alors demander jusqu'à 50 % du montant de votre assurance. L'approbation est soumise aux règles en vigueur pour cette prestation au moment d'en faire la demande. L'approbation est à notre discrétion. Une fois la situation et les documents requis approuvés, nous enverrons le paiement. Lorsque nous recevons la demande de règlement pour ce contrat, nous déduisons la prestation du vivant de la personne assurée, et les intérêts, du montant de couverture original. Vos paiements mensuels ne changeront pas. Pour savoir si vous y êtes admissible, appelez-nous au **1-800-669-7921**.

Comment demande-t-on la prestation payable du vivant de la personne assurée?

Vous pouvez en faire la demande en composant le **1-844-528-0583** et en sélectionnant l'option 4 pour les règlements. Vous devrez fournir des renseignements médicaux. De plus, nous communiquerons avec votre médecin. Si votre demande est approuvée, votre paiement sera traité comme une avance. Le capital-décès sera réduit du montant de l'avance plus les intérêts.

Cette garantie n'est pas offerte :

- dans les 2 premières années du contrat;
- si le demandeur est âgé de 85 ans ou plus.

Peut-on résilier l'assurance-vie?

Vous pouvez résilier votre assurance-vie en tout temps en nous envoyant une demande écrite par la poste :

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
C. P. 2001, succ. Waterloo
Waterloo (Ontario) N2J 0A3

Qu'arrive-t-il si le contrat ne répond pas à mes attentes?

Vous pouvez y mettre fin en tout temps, sans obligations de votre part. Veuillez nous aviser dans les 30 jours suivant l'émission du contrat et nous vous rembourserons.



Prêt à mordre

dans la vie?

Si vous avez des questions, composez le **1-844-528-0583**, du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h HE.

Si vous avez besoin d'aide pour choisir l'assurance-vie qui répond à vos besoins : Trouvez un conseiller près de chez vous à sunlife.ca/trouverunconseiller.

